

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3200

26 novembre 2015

SOMMAIRE

AEIF (Willow) 01 S.à r.l.	153570	Congra Software S.à r.l.	153585
AEIF (Willow) 02 S.à r.l.	153594	Consolidated Equipments S.A.	153590
Aleph Investments Lux S.A.	153592	Crete Invest S.A.	153591
Animo Investments Lux S.A.	153592	CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l.	153591
Art of Intelligence S.à r.l.	153599	Dalu S.à r.l.	153597
BBGI SICAV S.A.	153565	Danube JointCo S.à r.l.	153598
BBTPS Networks Holdings S.à r.l.	153568	Deggendorf S.à r.l.	153598
BBTPS S.à r.l.	153568	Dusseldorf (Bridge) S.à r.l.	153575
BDC Dovana Holdings S.à r.l.	153569	Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A.	153590
BDC II S.à r.l.	153569	Evolecto	153557
Bectec S.A.	153570	Expression(s)	153556
#BeHuman Luxembourg A.s.b.l.	153554	Fair Partners S.à r.l. S.C.A.	153576
Bel Top Sàrl	153573	Gracewell Investment N°3 S.à r.l.	153587
BlueBay Funds	153574	Gracewell Investment No 2 S.à r.l.	153569
Bofin S.A.	153581	Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l.	153574
Bofin S.à r.l.	153581	Guardian Europe S.à r.l.	153598
Bolux	153574	H.B.P. S.A.	153564
BPL Holdco S.à r.l.	153575	Herald Lux Finance S.à r.l.	153591
Bronsville Holding S.A.	153575	H&F Project Luxco 1 S.à r.l.	153587
C2B Group S.à r.l.	153594	Loirau Investment S.A.	153570
Café Ribeiro Mertzig s.à r.l.	153586	Magna Stamping S.à r.l.	153558
Capitol Inquiry Services S.A.	153587	OCM OPPTS X Group Debt Holdings S.à r.l.	153565
Carta Investments S.à r.l.	153576	RedTree Capital Hoche S.à r.l.	153561
CBM Investment S.A.	153589	Reginvest UK S.à r.l.	153580
Centre de Psychologie Appliquée aux Trans- ports et à leur Sécurité S.A.	153589	Shield Luxco 1 S.à r.l.	153587
Chessboard S.à r.l.	153579	SMG Capital S.à r.l.	153599
Chez Manu	153586	Zanny Fund S.A, SICAV-FIS	153564
Chilled Foods S.A.	153580	Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l.	153564
CNLP S.A.	153590		

#BeHuman Luxembourg A.s.b.l., Association sans but lucratif.

Siège social: L-4579 Oberkom, 63, rue Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 10.538.

STATUTS

Entre les soussignés:

1. Degrott Jana

60a rue de cimetièr

L-7313 Heisdorf

Etudiante

Nationalité: Luxembourgeoise

2. Andy Schammo

63, rue Prince Henri

L-4579 Oberkorn

Employé Commercial à la Banque International à Luxembourg

Nationalité: Luxembourgeoise

3. Mathieu Lohr

19 Rue Quatre- Vents

L-7562 Mersch

Etudiant

Nationalité: Luxembourgeoise

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Titre 1^{er} . Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er} . L'association porte la dénomination de #BeHuman Luxembourg A.s.b.l.

Art. 2. L'association a pour objet de rassembler des gens de tous âges afin de partager des impressions et pensées sur des sujets d'actualité.

La mission principale de #BeHuman Luxembourg A.s.b.l. est de soutenir des personnes nécessitant d'aide principalement au sein du Grand Duché de Luxembourg. Cette mission va être acquise en luttant contre les préjugés parmi les jeunes et en incitant ces personnes à réfléchir à des sujets d'actualité. Ceci pour les motiver de participer à des événements, manifestations et à des projets organisés et réalisés par le Conseil administratif de #BeHuman Luxembourg A.s.b.l. L'argent collectionné lors de ces événements, manifestations et par les projets va servir comme un don ciblé aux fondations luxembourgeoises qui soutiennent différentes causes humanitaires.

La vision de #BeHuman Luxembourg A.s.b.l. étant d'aider une société cosmopolite déjà soucieuse de ses ressemblances et réunies par ces objectifs communs, à prospérer et à combattre la différence dans le but ultime de créer une identité globale.

Les valeurs de #BeHuman Luxembourg A.s.b.l. étant cependant la solidarité, le respect de l'autre et l'intégrité.

Art. 3. L'association a son siège social à Luxembourg, 63 rue Prince Henri L-4579 Oberkorn. Le siège social peut être transféré n'importe quel endroit au Grand- Duché de Luxembourg, par simple décision du conseil d'administration.

Art. 4. La durée de l'association est indéterminée.

Titre 2. Exercice social

Art. 5. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

Titre 3. Membres

Art. 6. Peut devenir membre effectif de l'association #BeHuman Luxembourg A.s.b.l.

Peut devenir membre effectif de l'association toute personne physique ou morale ayant atteint l'âge de 15 ans, étant disposée à soutenir les objectifs de #BeHuman Luxembourg asbl. Toute personne physique ou morale désirant faire partie de l'association doit présenter une demande d'adhésion écrite au conseil d'administration, qui procède à l'examen de la demande et s'entoure de tous les éléments d'appréciation nécessaires pour prendre sa décision. Le conseil d'administration décide souverainement et n'est pas obligé de faire connaître les motifs pour lesquels d'adhésion aura, le cas échéant, été refusée.

Art. 7. Le nombre minimum des membres associés est de trois.

Art. 8. Tout membre peut quitter l'association en adressant par lettre recommandée sa démission au conseil d'administration.

Est réputé démissionnaire tout associé qui, après mise en demeure lui envoyée par lettre recommandée, ne s'est pas acquitté de la cotisation dans le délai de trois mois à partir de l'envoi de la mise en demeure.

Art. 9. Tout associé peut être exclu par le conseil d'administration

- En cas d'infraction grave aux présents statuts,

- En cas de manquement important à ses obligations envers l'association, constatés par le conseil d'administration

Un recours dûment motivé devant l'assemblée générale est possible. L'assemblée générale décide souverainement en dernière instance, à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

Titre 4. Assemblée générale

Art. 10. L'assemblée générale a tous les pouvoirs que la loi ou les présents statuts n'ont pas attribués à un autre organe de l'association.

L'assemblée générale se réunit au moins une fois par année civile, sur convocation du président du conseil d'administration, adressée un mois à l'avance par lettre circulaire à tous membres de l'association, ensemble avec l'ordre du jour.

L'assemblée générale se réunit pareillement sur demande d'un cinquième des membres de l'association.

Pour les votes, il sera loisible aux membres de se faire représenter par un autre membre à l'aide d'une procuration écrite.

Les résolutions de l'assemblée générale seront portées à la connaissance des membres et des tiers par lettre circulaire ou par tout autre moyen approprié.

Art. 11. Les résolutions pourront être prises en dehors de l'ordre du jour, à condition toutefois que l'assemblée générale y consente à la majorité de deux tiers de membres présents ou représentés.

Titre 5. Administration

Art. 12. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de 5 membres au moins, élus par l'assemblée générale à la majorité simple des votes valablement émis.

La durée de leur mandat est de 1 an. Les administrateurs désignent entre eux, à la simple majorité, ceux qui exerceront les fonctions de président, vice-président, secrétaire, trésorier, et chargé des relations publiques. Les pouvoirs des administrateurs sont ceux résultant de la loi et des présents statuts. Les membres du conseil d'administration sont rééligibles.

Art. 13. Le conseil d'administration se réunit chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent. De même, le conseil d'administration doit se réunir à la demande de deux tiers de ses membres ou à la demande de son président.

Les membres du conseil d'administration sont convoqués par simple lettre ou par tout autre moyen approprié.

Art. 14. L'organisation est valablement engagée par la signature collective du président ou du vice-président du conseil d'administration, conjointement avec celle d'un membre du conseil d'administration.

Art. 15. Le conseil d'administration peut, sous sa responsabilité, déléguer pour des affaires particulières ses pouvoirs à un de ses membres ou à un tiers.

Titre 6. Contributions et Cotisations

Art. 16. Tout nouveau membre de l'Association sera tenu de payer une contribution dont le montant est fixé par l'assemblée générale.

Cette contribution ne sera pas restituée en cas de désistement d'un membre.

Art. 17. La cotisation annuelle maxima pouvant être exigée des membres est fixée périodiquement par l'assemblée générale.

Titre 7. Mode d'établissement des comptes

Art. 18. Le conseil d'administration établit le compte des recettes et des dépenses de l'exercice social et le soumet pour approbation à l'assemblée générale annuelle ensemble avec un projet de budget pour l'exercice suivant.

Titre 8. Modification des statuts

Art. 19. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications à apporter aux statuts que si celles-ci sont expressément indiquées dans l'avis de convocation et si l'assemblée générale réunit au moins deux tiers des membres.

Art. 20. Les modifications des statuts ainsi que leur publication s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Titre 9. Dissolution et liquidation

Art. 21. La dissolution et la liquidation de l'association s'opèrent conformément aux dispositions afférentes de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Art. 22. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté à une association à désigner par l'assemblée générale.

Titre 10. Dispositions finales

Art. 23. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée.

Référence de publication: 2015164334/108.

(150182547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Expression(s), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee.

R.C.S. Luxembourg B 163.582.

DISSOLUTION

L'an deux mil quinze.

Le seize septembre.

Par-devant Nous Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Grevenmacher.

A comparu:

- Madame Françoise FOLMER, architecte diplômée, demeurant à L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee.

Laquelle comparante a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est l'associé unique de la Société dénommée «Expression(s)», société à responsabilité limitée, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous la section B et le numéro 163.582, établie et ayant son siège social à L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2743 du 10 novembre 2011.

- Que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500- EUR) représenté par cent (100) parts sociales avec une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune;

- Que l'associé unique, possède la totalité des parts sociales de la Société;

- Que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, siégeant en assemblée générale extraordinaire prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- Que l'associé unique, se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment approvisionné; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de ladite Société est réglé. Le rapport du liquidateur reste annexé au présent acte;

- Que l'actif restant est réparti à l'actionnaire unique;

- Que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, établi le 15 septembre 2015 par Monsieur Pierre HOFFMANN demeurant professionnellement à L-7364 Bofferdange, 1, A Romesch, désigné «commissaire à la liquidation» par l'actionnaire unique de la Société;

- Que partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- Que décharge pleine et entière est donnée au gérant de la Société, pour son mandat.

- Que décharge pleine et entière est également accordée au «commissaire à la liquidation» Monsieur Pierre HOFFMANN, précité.

- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans auprès de l'ancien siège social de la Société à L-9767 Pintsch, 1, Ierweschte Wee.

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Grevenmacher, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite en langue du pays à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Folmer et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 17 septembre 2015. Relation: GAC/2015/7934. Reçu soixante-quinze euros 75,00.- €.

Le Receveur (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 octobre 2015.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2015164572/54.

(150181243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Evoleco, Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvièrges, 74, Grand-Rue.

R.C.S. Luxembourg B 153.308.

L'an deux mille treize, le dix-huit septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme " Evoleco", ayant son siège social à L-9956 Hachiville, Maison 60, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 153.308, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 12 mai 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1454 du 15 juillet 2010, et dont les statuts ont été modifié suivant acte reçu par le notaire instrumentatn en date du 15 novembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 292 du 31 janvier 2014,

ayant un capital de trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,-EUR) chacune.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristiana SCHMIT, employée, ayant son adresse professionnelle à Junglinster.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées.

Le Président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Transfert du siège social vers L-9905 Troisvièrges, 74, Grand-Rue, et modification afférente du premier alinéa de l'article 4 des statuts.

2.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social vers L-9905 Troisvièrges, 74, Grand-Rue, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune de Troisvièrges."

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à neuf cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passée à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Cristiana SCHMIT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 septembre 2015. Relation GAC/2015/8035. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015164592/54.

(150181043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Magna Stamping S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 142.532.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of September;

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

1. Magna International Inc., a company incorporated under the laws of Canada, registered under Tax ID number 12330 7597RC0004, having its registered office at 337 Magna Drive, Aurora, Ontario, L4G 7K1, Canada,

2. Magna Steyr Inc., a company incorporated under the laws of Canada, registered under Tax ID number 89588 7719RC0002, having its registered office at 337 Magna Drive, Aurora, Ontario, L4G 7K1, Canada,

both here represented by Me Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of two (2) powers of attorney given under private seal.

The two (2) powers of attorney, which, having been signed ne varietur by the proxy holder and the notary, will remain attached to the present deed to be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The appearing parties, represented as aforesaid, state that they are the sole and only shareholders (the "Shareholders") of Magna Stamping S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at L 1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, incorporated pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on October 10th, 2008, published in the Luxembourg official gazette, Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2718, dated November 7th, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 142.532 (hereinafter the "Company").

The Company was put into voluntary liquidation and Mr Peter DONOHOE was appointed as liquidator pursuant to a deed received by the undersigned notary, on 17 July 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2525 on September 17, 2015.

The Shareholders, represented as aforesaid and representing the entire share capital of the Company, have requested the undersigned notary to state the resolutions in connection with the following agenda:

Agenda

1. Examination and approval of the liquidation auditor's (commissaire à la liquidation) report;
2. Approval of the liquidation accounts of the Company;
3. Discharge granted to the liquidator and to the liquidation auditor (commissaire à la liquidation) for the performance of their offices in relation to the liquidation process of the Company;
4. Approval of the transfer of all the assets and liabilities of the Company, if any, to the said Shareholders themselves;
5. Determination of the place where the books of the Company shall be kept for a period of five years after the closing of the liquidation of the Company;
6. Closing of the liquidation; and
7. Miscellaneous.

I. That the corporate capital of the Company is set at seven hundred sixty-eight thousand eight hundred eighty-four United States Dollars (USD 768,884.-) represented by seven hundred sixty-eight thousand eight hundred eighty-four (768,884) corporate units with a par value of One Canadian Dollar (USD 1.-) each.

II. That the Shareholders are duly represented, as appears from the attendance list which, after having been signed ne varietur, shall remain attached to the present deed to be registered together with it.

III. That the present meeting, which represents the whole of the corporate capital, is therefore duly constituted and may, as it is, validly decide on all the items of the agenda.

After Deliberation, the Shareholders took unanimously the following resolutions:

First resolution

Having been provided in due time with the liquidation auditor's report, the Shareholders resolved to acknowledge and approve the said liquidation auditor's report, which concluded that (i) the liquidation accounts of the Company as at September 24, 2015 reflect the liquidation operations in accordance with legal and regulatory requirements applicable to companies in Luxembourg and (ii) the descriptive part of the liquidator's report is in line with the liquidation accounts.

The liquidation auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Second resolution

Having been provided in due time with the liquidation accounts as at September 24, 2015, the Shareholders resolved unanimously to acknowledge and approve the said liquidation accounts.

Third resolution

The Shareholders resolved unanimously to grant full discharge to the liquidator and to the liquidation auditor for the performance of their functions in relation to the liquidation process of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to approve the transfer of all the assets and liabilities of the Company, if any, to the said Shareholders themselves.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to keep the books of the Company for a period of five years at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg and that all the sums and assets eventually belonging to shareholders and creditors who wouldn't be present at the end of the liquidation will be deposited at the same place for the benefit of all it may concern.

Sixth resolution

The Shareholders declared the liquidation of the Company terminated and closed with effect as of the date of the present deed.

Costs

The costs, expenses, fees and charges to be borne by the Company in connection with the present deed are estimated, without prejudice, at one thousand one hundred euros (EUR 1,100.-).

Statement

The undersigned notary who speaks and understands English states that following a request of the appearing parties, the present deed was drafted in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French texts, the English text shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de septembre;

Par devant nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé

ONT COMPARU:

1. Magna International Inc., une société constituée selon les lois du Canada, enregistrée sous le numéro d'identification fiscal 12330 7597RC0004, siégeant au 337 Magna Drive, Aurora, Ontario, L4G 7K1, Canada,

2. Magna Steyr Inc., une société constituée selon les lois du Canada, enregistrée sous le numéro d'identification fiscal 89588 7719RC0002, siégeant au 337 Magna Drive, Aurora, Ontario, L4G 7K1, Canada,

toutes deux représentées en la circonstance par Maître Laurie-Anne TAKERKART-WOLF, avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu de deux (2) procurations signées sous seing privé.

Les deux procurations ayant été signées ne varietur resteront attachées au présent acte pour enregistrement auprès des autorités compétentes.

Les parties comparantes, représentées de la manière telle que décrite ci-dessus, déclarent être les seuls et uniques associés (les «Associés») de la société Magna Stamping S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est sis à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, constituée par acte de Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, le 10 octobre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 2718 du 7 novembre 2008, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.532 (ci-après, la «Société»).

La Société a été mise en liquidation volontaire et Monsieur Peter DONOHOE a été nommé en tant que liquidateur suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 17 juillet 2015, publié au Mémorial C numéro 2525 du 17 septembre 2015.

Les Associés, représentés de la manière telle que décrite ci-avant et représentant l'entière du capital social, ont demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes en relation avec l'Agenda suivant:

Agenda

1. Examen et approbation du rapport du commissaire à la liquidation
2. Approbation des comptes de liquidation de la Société;
3. Décharge à accorder au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en relation avec la liquidation de la Société;
4. Approbation du transfert de tous les actifs et passifs de la Société, le cas échéant, aux Associés eux-mêmes;
5. Détermination de l'endroit où les livres la Société seront conservés pour une période de cinq années après la clôture de la liquidation;
6. Approbation de la clôture de la liquidation de la Société;
7. Divers.

I. Que le capital social de la Société est fixé à sept cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre dollars des Etats Unis (USD 768.884,-) représenté par sept cent soixante-huit mille huit cent quatre-vingt-quatre (768.884) parts sociales d'une valeur nominale d'Un Dollar des Etats Unis (USD 1,-) chacune.

II. Que les Associés sont dûment représentés ainsi qu'il ressort d'une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement après avoir été signée par le représentant des Associés.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Les Associés, après avoir délibéré, prennent unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution

Ayant eu communication du rapport du commissaire à la liquidation en temps utile, les Associés ont approuvé unanimement le dit rapport qui conclut que les comptes de liquidation de la Société au 24 septembre 2015 reflètent les opérations de liquidation conformément aux lois et obligations légales luxembourgeoises et que la description faite dans le rapport du liquidateur est conforme aux comptes de liquidation.

Le rapport du commissaire à la liquidation, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte et sera enregistré avec lui auprès de l'administration de l'enregistrement.

Seconde résolution

Ayant eu communication des comptes de liquidation au 24 septembre 2015, les Associés ont approuvé unanimement lesdits comptes.

Troisième résolution

Les Associés ont unanimement donné pleine décharge au liquidateur et au commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats en rapport avec les opérations de liquidation de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés ont décidé d'approuver le transfert de tous les actifs et passifs de la Société, le cas échéant, aux Associés eux-mêmes.

Cinquième résolution

Les Associés ont décidé d'approuver la conservation des livres de la Société, pour une période de cinq années, au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg et que toutes les sommes et valeurs éventuelles revenant aux membres et aux créanciers qui ne se seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même endroit au profit de qui il appartiendra.

Sixième résolution

Les Associés ont déclaré la liquidation de la Société terminée avec effet à la date du présent acte.

Frais

Le montant des frais, rémunérations et charges incombant à la société en raison des présentes est estimé sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes parties comparantes, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et lecture faite et interprétation de tout ce qui précède, en langue d'elle connue, donnée à l'assemblée, la mandataire des parties comparantes, a signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: L-A. TAKERKART-WOLF, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 1^{er} octobre 2015. 2LAC/2015/21957. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164838/162.

(150182261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

RedTree Capital Hoche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.512.500,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 196.356.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

- RedTree Capital Invest S.à r.l. ("RTCI"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B192728, (The Sole Shareholder),

Here represented by Mrs Rachida El Farhane, employee, residing in Luxembourg, by virtue of the proxy given on 23 September 2015.

The said proxy, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party have requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing party, represented as indicated above, declares that it currently hold the entire share capital of RedTree Capital Hoche S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B196356 (the "Company"). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 16 April 2015, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 1553 on 19 June 2015.

II.- The Sole Shareholder, represented as indicated above, further declare that the agenda on which resolutions are to be passed is as follows:

Agenda

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand euros (1,500,000.- EUR), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to one million five hundred twelve thousand and five hundred euros (EUR 1,512,500.-);

2. Issuance of one million five hundred thousand (1,500,000) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each so as to raise the total number of shares to one million five hundred twelve thousand and five hundred (1.512.500) shares,

3. Subscription and payment by the Sole Shareholder who is:

- RTCI, prenamed

of the newly issued shares by way of a contribution in cash.

4. Consequential amendment of article 5 of the articles of association of the Company.

Thereafter, the Sole Shareholder, duly represented as indicated above, passed the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred thousand euros (EUR 1,500,000.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500.-) to one million five hundred twelve thousand and five hundred euros (EUR 1,512,500.-) by way of issuance of seven hundred fifty thousand (750,000) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and seven hundred fifty thousand (750,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to issue seven hundred fifty thousand (750,000) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and seven hundred fifty thousand (750,000) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each so as to raise the total number of shares to seven hundred fifty six thousand two hundred fifty (756,250) class A shares and to seven hundred fifty six thousand two hundred fifty (756,250) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to accept the subscription and the payment of seven hundred fifty six thousand two hundred fifty (756,250) class A shares and to seven hundred fifty six thousand two hundred fifty (756,250) class B shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each

Evidence of the contribution's existence

Proof of the contribution's existence has been given to the undersigned notary.

The capital increase has been fully paid up by a contribution of cash for a total amount of one million five thousand euros (EUR 1,500,000.-).

Fourth resolution

Consequently to the resolution above, the Shareholder resolved to amend article 5, of the articles of association of the Company so as to read as follows:

“ **Art. 5.** The subscribed share capital is set at one million five hundred twelve thousand and five hundred euros (EUR 1,512,500.-) represented by:

- 756,250 (seven hundred fifty six thousand two hundred fifty) class A shares in registered form, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the Class A Shares); and
- 756,250 (seven hundred fifty six thousand two hundred fifty) class B shares in registered form, having a par value of EUR 1.- (one Euro) each (the Class B Shares).

Any share premium paid on a class of shares shall be attached to such class of shares and be exclusive reserved to the benefit of the holder(s) of such shares.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital increase, have been estimated at about two thousand six hundred euro (EUR 2,600.-).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU

- RedTree Capital Invest S.à r.l., («RTCI»)une société à responsabilité limitée établie et existante selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 24 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, Grand)Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B192.728, (L'Associé Unique),
ici représentée par Madame Rachida El Farhane, salariée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparantes, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré qu'elle détient actuellement l'intégralité du capital social de de RedTree Capital Hoche S.à.r.l., (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 24, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.356, constituée le 16 avril 2015 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 1553 du 19 juin 2015.

L'Associé Unique, dûment représenté, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social émis de la Société par un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.512.500,-) par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-);

2) Emission des sept-cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales de classe A et des sept-cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

3) Souscription et paiement des nouvelles parts sociales en numéraire des associés qui sont:

- RedTree Capital Invest S.à r.l. ("RTCI"), Des nouvelles parts sociales en numéraire.

4) Modification en conséquence de l'article 5 des statuts de la Société.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million cinq cent douze mille cinq cents euros (EUR 1.512.500,-) par l'émission de sept cent cinquante mille (750.000) nouvelles parts sociales de classe A d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), chacune et de sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'émettre sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales de classe B d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) afin d'élever le nombre total des parts sociales de classe A à sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante (756.250) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et le nombre total de parts sociales de classe B à sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante (756.250) ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter la souscription et le paiement de sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales de classe A de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et sept cent cinquante mille (750.000) parts sociales de classe B de la Société d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par l'Associé Unique.

Preuve de l'existence de l'apport

Preuve de l'existence de cet apport a été donnée au notaire soussigné.

L'augmentation de capital a été payée en intégralité au moyen d'un apport en numéraire pour un montant total d'un million cinq cent mille euros (EUR 1.500.000,-).

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide en conséquence de modifier l'article 5 des statuts de la Société de sorte qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société s'élève à un million cinq cent douze mille cinq cents Euros (EUR 1.512.500,-) représenté par:

- 756.250 (Sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante) parts sociales de classe A sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites (les Parts A); et

- 756.250 (Sept cent cinquante-six mille deux cent cinquante) parts sociales de classe B sous forme nominative, ayant une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, toutes souscrites (les Parts B).

Toute prime d'émission payée sur les parts sociales d'une classe de parts sociales sera attachée à cette classe de parts sociales et exclusivement réservée au bénéfice du(es) détenteur (s) de ces parts sociales.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.»

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600.-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: El Farhane, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31079. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164981/162.

(150181589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Zanny Fund S.A, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 194.095.

Il est porté à la connaissance de tous que Vanessa MOLLOY, avec adresse au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a démissionné de sa fonction d'Administrateur de la Société avec effet au 30 Septembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015163503/12.

(150180228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.984.

Veuillez noter que l'adresse de l'associé unique Zimmer Luxembourg II S.à r.l. (RCS Luxembourg B101255) se situe désormais au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 29/09/2015.

Pour avis sincère et conforme

Pour Zimmer Investment Luxembourg S.à r.l

Un mandataire

Référence de publication: 2015163504/13.

(150179925) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

H.B.P. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 4, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 143.861.

EXTRAIT

L'assemblée générale du 1^{er} octobre 2015 a renouvelé les mandats des membres du conseil de surveillance:

- Monsieur Alain BOCCARD, Membre de catégorie A et Président du conseil de surveillance, 158, avenue Roger Salengro, F-69604 Villeurbanne, France;

- PIMBNAV SARL, Membre de catégorie A du conseil de surveillance, dont le siège social est situé au 24, rue JP Kemmer, L-1850 Luxembourg, immatriculée auprès du RCS Luxembourg sous le n°B101061 et représentée par son représentant permanent, Monsieur Pierre AVIRON-VIOLET, 24, rue JP Kemmer, L-1850 Luxembourg.

- Monsieur Alan RIDGWAY, Membre de catégorie B du conseil de Surveillance B, 58, rue du Village, L-3311 Abweiler, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Le conseil de surveillance en date du 1^{er} octobre 2015 a ensuite renouvelé le mandat des membres du directoire:

- Monsieur Patrick BOCCARD, membre de catégorie A et Président du directoire, 158, avenue Roger Salengro, F-69604 Villeurbanne, France;

- Monsieur Bruno BOCCARD, membre de catégorie A, 158, avenue Roger Salengro, F-69604 Villeurbanne, France;

- Monsieur Richard HAWEL, membre de catégorie B du directoire, 8, rue Yolande, L-2761 Luxembourg, Luxembourg.

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

L'assemblée générale du 1^{er} octobre 2015 a nommé comme commissaire aux comptes.

- AUDIT.LU, réviseur d'entreprises, 42 rue des Cerises, L-6113 Junglinster, RCS Luxembourg, B 113620.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2020.

Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Pour H.B.P. S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015163834/29.

(150179776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

BBGI SICAV S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6E, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 163.879.

Extrait de résolutions prises par le conseil de surveillance de la Société en date du 27 août 2015

En date du 27 août 2015, le conseil de surveillance a décidé de:

- renouveler le mandat de Duncan Ball dans sa fonction de membre du directoire de la Société pour une durée d'un an (renouvelable), avec effet au 5 octobre 2015;

- renouveler le mandat de Frank Schramm dans sa fonction de membre du directoire de la Société pour une durée d'un an (renouvelable), avec effet au 5 octobre 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163594/15.

(150179777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

OCM OPXS X Group Debt Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.208.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of September.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned;

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg OPXS X S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.00.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 195.494 (the Shareholder);

hereby represented by Mrs Cristiana VALENT, employee, residing professionally in Junglinster, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record the Shareholder is the sole shareholder of OCM OPXS X Group Debt Holdings S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital amounting to EUR 12,500.00.-, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 196.208 (the Company). The Company was incorporated on April 1, 2015, pursuant to a deed of Maître Marc LOESCH, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1471, page 70597, dated June 11, 2015. The articles of association of the Company have not been amended since its incorporation.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that:

I. The twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda hereinafter reproduced;

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Dissolution and liquidation of the Company;

3. Appointment of Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company and determination of the powers of the liquidator and liquidation procedure;

4. Discharge to be granted to the managers of the Company for the exercise of their mandate; and

5. Miscellaneous.

Now, therefore, the Shareholder, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Shareholder represented at the Meeting considering himself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Shareholder decides to dissolve the Company with immediate effect and to put the Company into liquidation.

Third resolution

The Shareholder decides to appoint Headstart Management Services S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 155.181, as liquidator of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The Shareholder decides that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities, that the Liquidator will have the broadest powers pursuant to the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915, as amended (the Law) to perform its duties (including without limitation to dispose of the Company's assets) and that the Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Liquidator.

For such a purpose, the Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the general meeting of the Shareholder. The Liquidator may, under its sole responsibility, delegate his powers for specific defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make, in his sole discretion, advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholder, in accordance with article 148 of the Law.

Fifth resolution

The Shareholder decides to grant full discharge to the managers of the Company for the exercise of their mandates.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately EUR 1,150.-.

Declaration

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, such proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de septembre,

par-devant nous, Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

OCM Luxembourg OPPS X S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à douze mille cinq cent (EUR 12.500,-), étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.494 (l'Associé),

ici représentée par Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul associé de OCM OPPS X Group Debt Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social s'élevant à douze mille cinq cent (EUR 12.500,-), étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 196.208, (la Société). La Société a été constituée le 1^{er} avril 2015 suivant un acte de Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1471, page 70597, daté du 11 juin 2015. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis sa constitution.

L'Associé a prié le notaire instrumentant d'acter que:

I. Les douze mille cinq cent (12,500) de parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont dûment représentées à la présente assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur les points à l'ordre du jour reproduits ci-après;

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution et liquidation de la Société;
3. Nomination de Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société et détermination des pouvoirs du liquidateur et de la procédure de liquidation;
4. Décharge à accorder aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat; et
5. Divers.

Sur ce, l'Associé, représenté par son mandataire, a prié le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Associé décide de dissoudre la Société avec effet immédiat et de mettre la Société en liquidation.

Troisième résolution

L'Associé décide de nommer Headstart Management Services S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et étant immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.181, en qualité de liquidateur de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'Associé décide que le Liquidateur dressera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société, que le Liquidateur sera investi des pouvoirs les plus étendus en vertu de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (la Loi), afin d'accomplir ses fonctions (y inclus le droit de disposer sans limite des actifs de la Société) et que la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature unique du Liquidateur.

A ces fins, le Liquidateur est autorisé à passer tous actes et accomplir toutes opérations, y inclus ceux prévus par l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'assemblée générale de l'Associé. Le Liquidateur pourra, sous sa seule responsabilité, déléguer ses pouvoirs pour des opérations ou devoirs spécifiques et définis à une ou plusieurs personnes ou entités.

Le Liquidateur est autorisé, à sa seule discrétion, à payer des avances sur les bonis de liquidation à l'Associé, et ce conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé décide d'accorder pleine décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leurs mandats.
Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, est évalué à environ EUR 1.150,-.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Junglinster, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte original.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 21 septembre 2015. Relation GAC/2015/8001. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015164937/147.

(150181644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

BBTPS Networks Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 171.123.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163595/16.

(150180808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

BBTPS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.504,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 152.023.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

Acceptation de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant, et il n'est pas pourvu à son remplacement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163596/13.

(150180490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Gracewell Investment No 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.929.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015;

- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, États-Unis d'Amérique, ayant l'adresse suivante: 4500, Dorr Street, 43615-4040 Toledo, Ohio, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Gracewell Investment N°2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015163796/25.

(150180630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

BDC Dovana Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 181.399.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163598/16.

(150180754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

BDC II S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 22.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 193.230.

—
EXTRAIT

En date du 1^{er} octobre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission, avec effet au 1^{er} octobre 2015, de Monsieur Michaël Goosse, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy L-1940 Luxembourg, de son poste de gérant.

2. Nomination de Monsieur Nicolas Poncelet, né le 16 juin 1979 à Arlon, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que gérant de la Société, avec effet au 1^{er} octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163599/16.

(150180791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Loirau Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4751 Pétange, 165A, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.665.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société Loirau Investment S.A. tenue au siège de la société en date du 26 juin 2015

Tous les actionnaires étant présents.

Les administrateurs décident:

- de renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Olivier MIRGUET, né le 19 janvier 1965 à Hermalle-sous-Argenteau (Belgique) et demeurant au 170A, rue de Fragnée à B - 4000 LIEGE; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2021.

- de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes MATHILUX SARL, dont le siège social se situe au 8, rue Théodore de Wacquant à L-3899 FOETZ, immatriculée au RCSL sous le numéro B 125120; mandat qui viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale de 2021.

Les décisions ont été prises à l'unanimité.

Après cela, l'assemblée générale ordinaire est déclarée comme terminée.

LOIRAU INVESTMENT S.A.

Olivier MIRGUET

Administrateur

Référence de publication: 2015163940/22.

(150179951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Bectec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 64.637.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale annuelle tenue en date du 28 août 2015

Le Commissaire aux comptes, Fiduciaire Jean-Marc Faber & Cie S.à.r.l., immatriculé au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60219 ayant changé de dénomination pour devenir Accountis S.à.r.l, il y a lieu de modifier la dénomination auprès du registre du commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015163601/13.

(150180842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 137.881.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of September;

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

it appeared:

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 135.799, holder of fifteen thousand (15,000) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Sole Shareholder"), hereby represented by Mr Gianmarco Cremonesi, Manager A and Mr Stuart Gray, Manager A.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of AEIF (Willow) 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register under number B 137.881 and having a share capital amounting to fifteen thousand Euro (EUR 15.000.-) (the "Company").

The Company has been incorporated on 12th March 2008 by a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1154, on 9th May 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 6th March 2014 by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1472, on 6th June 2014.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To approve the interim accounts of the Company.
- 2 To grant discharge to the Managers of the Company.
- 3 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 4 To appoint a liquidator.
- 5 To determine the powers to be granted to the liquidator and the remuneration of such liquidator.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim accounts for the period from 1st January 2015 to 30th September 2015 (the “Interim Accounts”).

The Sole Shareholder further acknowledged that the Interim Accounts were prepared for the purpose of the liquidation of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to grant discharge, on the basis of the Interim Accounts, to the Managers for their mandates as Managers of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of this deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator the following company:

- AEIF LH Sub 04 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register under number B 135.799 (the “Liquidator”).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers, in particular:

- a) all powers set out in articles 144 and following of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”);
- b) the powers to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior authorization of the shareholders of the Company;
- c) the power to waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- d) the power to, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the Law, redeem shares issued by the Company;
- e) the power to make, under its own responsibility, advances on the liquidation proceeds to the Sole Shareholder;
- f) the power to, under its own responsibility, grant to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions; and
- g) the power to represent and legally bind the Company in liquidation towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public, as well as to represent the Company in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Sole Shareholder further resolved to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

AEIF LH Sub 04 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 135.799, détenteur de quinze mille (15,000) parts de la Société ayant une valeur nominale d'un euros (EUR 1) chacune (l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Gianmarco Cremonesi, Gérant de catégorie A et Mr Stuart Gray, Gérant de catégorie A.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de AEIF (Willow) 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137.881 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15,000) (la Société).

La Société a été constituée par acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 9 mai 2008, numéro 1154.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mars 2014 par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juin 2014, numéro 1472.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Approbation des comptes intérimaires de la Société.

2 Décharge des gérants de la Société.

3 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

4 Nomination d'un liquidateur.

5 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les comptes intérimaires pour la période du 1 janvier 2015 au 30 septembre 2015 (les Comptes Intérimaires).

L'Associé Unique prend acte que les Comptes Intérimaires ont été préparés aux fins de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé, sur base des Comptes Intérimaires, d'accorder de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats de gérants de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci à compter de la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer la société suivante en qualité de liquidateur:

- AEIF LH Sub 04 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.799 (le Liquidateur).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et plus particulièrement:

a) tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

b) le pouvoir de passer tous les actes et d'effectuer toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associés de la Société;

c) le pouvoir de renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, d'accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;

d) le pouvoir de racheter des parts sociales émises par la Société, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi;

e) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de payer des avances sur le boni de liquidation à l'Associé Unique;

f) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers; et

g) le pouvoir de représenter et d'engager la Société en liquidation envers les tiers et sans limitation, sous sa propre signature, dans tous les actes y compris ceux impliquant un représentant officiel ou un notaire ou de représenter la Société en justice en tant que demandeur ou partie défenderesse.

L'Associé Unique a également décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toute nature sont payables par le Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. CREMONESI, S. GRAY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16323. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164382/149.

(150181298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Bel Top Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 116.775.

Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 9 juillet 2015 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014

Le mandat des gérants:

43. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

44. Monsieur Pii KETVEL, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

45. Monsieur David BANNERMAN, demeurant actuellement 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, gérant;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 Juillet 2015.

Référence de publication: 2015163602/18.

(150180560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

BlueBay Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 88.020.

Monsieur Claude Niedner, Administrateur de la société d'investissement à capital variable, BlueBay Funds, a changé son adresse professionnelle de 14, rue Erasme L-1468 Luxembourg à 41A, avenue J.F. Kennedy L-2082 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Brown Brothers Harriman (Luxembourg) S.C.A.

Référence de publication: 2015163611/12.

(150180086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 159.721.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015;

- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, États-Unis d'Amérique, ayant l'adresse suivante: 4500, Dorr Street, 43615-4040 Toledo, Ohio, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Gracewell Properties (Salisbury) S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015163807/24.

(150180802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Bolux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 33.507.

Résolution prise par le Conseil d'Administration de la SICAV en date du 3 septembre 2015

- Le Conseil d'Administration décide de nommer Monsieur David HOTTINGER, né le 04.02.1980 à Zürich (Suisse), domicilié professionnellement au 21, Hottingerstrasse 21, CH-8024 ZÜRICH, comme Administrateur de la SICAV avec effet au 03 septembre 2015 jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163615/12.

(150179856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

BPL Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 197.288.

—
EXTRAIT

L'associé unique de la Société, par décision du 24 septembre 2015, a décidé d'accepter la démission de Jabir Chakib en tant que gérant de la Société, avec effet au 30 septembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer la personne suivante en tant que gérant de la Société avec effet au 30 septembre 2015 et pour une durée indéterminée:

- Juliette Caliste, résidant professionnellement au 26A, boulevard Royal, L- 2449 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour BPL Holdco S.à r.l.

Référence de publication: 2015163617/16.

(150180707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Dusseldorf (Bridge) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.285.950,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 119.092.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé en date du 11 septembre 2015 que:

1) Stichting Pons, associé de la Société, a cédé avec effet au 1^{er} octobre 2015 la totalité des parts sociales détenues dans la Société comme suit:

- 118.294 parts sociales détenues dans la Société à Apollo Delta Gamma S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B187240.

- 5.258 parts sociales détenues dans la Société à APOLLO/CAVENHAM EUROPEAN MANAGED ACCOUNT, L.P., une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social au Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman KY 1-9005, Iles Caïmans et immatriculée au Registre sous le numéro 186831.

2) Stichting Gefyra, associé de la Société a cédé avec effet au 1^{er} octobre 2015 la totalité des parts sociales détenues dans la Société à APOLLO/CAVENHAM EUROPEAN MANAGED ACCOUNT, LP.

De sorte qu'à compter du 1^{er} octobre 2015:

- Apollo Delta Gamma S.à r.l. détient 118.294 parts sociales de la Société; et

- APOLLO/CAVENHAM EUROPEAN MANAGED ACCOUNT, L.P. détient 13.144 parts sociales de la Société.

POUR EXTRAIT CONFORME ET SINCERE

Dusseldorf (Bridge) S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2015163685/26.

(150179903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Bronsville Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 133.814.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par le Conseil d'administration lors d'une réunion tenue en date du 3 juin 2015 que:

- M. Michael PROBST, né le 29 juin 1960 à Trier (Allemagne), demeurant professionnellement au 121, avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg a été nommé Président du Conseil d'Administration pour la durée de son mandat d'administrateur de la société qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale des actionnaires qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2015163620/16.

(150180367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Carta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.331.

J'ai le regret de donner par la présente ma démission comme gérant B de votre société avec effet immédiat.

Mark VRIJHOEF.

Référence de publication: 2015163629/9.

(150180028) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Fair Partners S.à r.l. S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 135.513.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-first day of the month of September.

Before Maître Danielle KOLBACH, notary residing in Redange-sur-Attert, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of the shareholders of Fair Partners S.à r.l. S.C.A., a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 135.513 (the "Company" - the "Meeting"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, of 19 December 2007 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 412 dated 18 February 2008, page 19730. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Joseph ELVINGER, then notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 December 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 579 dated 5 March 2014, page 27753.

The Meeting is chaired by Mrs. Anaïs DEYGLUN, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, who presides as chairperson (the "Chairman,"). The Chairman appoints Mrs. Barbara SCHMITT, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, as secretary of the Meeting. The Meeting elects Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, residing professionally in Luxembourg, as scrutineer.

The bureau of the Meeting having thus been constituted, the Chairman states that the shareholders present or represented at the Meeting and the number of shares owned by each of them have been mentioned on an attendance list (the "Attendance List") signed by the shareholders present and by the proxy-holders of those represented.

The Chairman further declares and requests the undersigned notary to state:

I. that all shareholders have waived all convening notice and formalities and declare having been informed of the agenda of the Meeting in advance;

II. that it appears from the Attendance List that the shares representing the entire share capital of the Company are duly represented at this present Meeting, by virtue of proxies, which is consequently regularly constituted and may validly deliberate and resolve on its agenda known by the shareholders; and

III. that the agenda of the present Meeting is as follows:

Agenda

a. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred thirty-one Euros (EUR 16,631.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and eighty thousand Euros (EUR 180,000.-) to an amount of one hundred ninety-six thousand six hundred thirty-one Euros (EUR 196,631.-) by the issue of sixteen thousand six hundred thirty-one (16,631) class B shares, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Class B Shares"), having the same rights and features as those attached to the existing Class B Shares (the "New Class B Shares"), together with share premium;

Subscription for the New Class B Shares by Fair Sponsors S.À R.L., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and registered in the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 134.872 ("Fair Sponsors"), and full payment of such New Class B Shares at nominal value, together with an aggregate share premium of two hundred sixty-one million five hundred thirty-seven thousand two hundred ninety-nine Euros (EUR 261,537,299.-), by a contribution in kind consisting of a receivable held by Fair Sponsors against the Company

of an aggregate amount of two hundred sixty-one million five hundred fifty-three thousand nine hundred thirty Euros (EUR 261,553,930.-).

b. Subsequent amendment of Article 5.1 (Issued Share Capital) of the articles of association of the Company, as amended from time to time (the "Articles"); and

c. Miscellaneous.

The Meeting, after deliberation, takes unanimously the following resolutions:

First resolution

The Meeting RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of sixteen thousand six hundred thirty-one Euros (EUR 16,631.-) so as to raise it from its current amount of one hundred and eighty thousand Euros (EUR 180,000.-) to an amount of one hundred ninety-six thousand six hundred thirty-one Euros (EUR 196,631.-) by the issue of sixteen thousand six hundred thirty-one (16,631) New Class B Shares, together with share premium.

Subscription / Payment

Fair Sponsors, represented as stated on the Attendance List, declares to subscribe for sixteen thousand six hundred thirty-one (16,631) New Class B Shares, and to make payment in full for such New Class B Shares, together with an aggregate share premium of two hundred sixty-one million five hundred thirty-seven thousand two hundred ninety-nine Euros (EUR 261,537,299), by a contribution in kind consisting of a receivable held by Fair Sponsors against the Company of an aggregate amount of two hundred sixty-one million five hundred fifty-three thousand nine hundred thirty Euros (EUR 261,553,930) (the "Contribution").

The value of the Contribution has been reviewed by a report of PricewaterhouseCoopers, Société cooperative, having its registered office at 2 rue Gerhard Mercator L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477) approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé). The auditor's report dated 21 September 2015 (the "Report") signed by Mr. Philippe DUREN which concludes as follows:

"Based on our review, nothing has come to our attention that causes us to believe that the global value of the contribution in kind does not correspond at least to the number and the nominal value of the shares to be issued in counterpart, increased by the share premium."

Fair Sponsors, represented as stated on the Attendance List, declares that the Contribution is free of any lien and that there exists no impediments to its free transferability to the Company and that, where applicable, valid instructions have been or will be given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Contribution to the Company.

Second resolution

As a result of the above resolution, the Meeting RESOLVES to amend Article 5.1 (Issued Share Capital) of the Articles, which shall forthwith read as follows:

5.1. Issued Share Capital.

5.1.1 The share capital is fixed at EUR 196,631.- (one hundred ninety-six thousand six hundred thirty-one Euro) represented by:

- 200 (two hundred) shares of Unlimited Shareholder (herein referred to as the "actions de commandité" or "Class A Shares");

- 196,431 (one hundred ninety-six thousand four hundred thirty-one) shares of Limited Shareholder (herein referred to as the "actions de commanditaire" or "Class B Shares") (the Class A Shares together with the Class B Shares and any other classes of shares that may be issued from time to time, are referred to as the "Shares"), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The features of the various classes of Shares are outlined in the present Articles.

5.1.2 In addition to the share capital, there may be set up premium accounts, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of said premium account is at the free disposal of the General Partner."

Whereof, the present deed was drawn up in Redange/Attert, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the members of the bureau of the Meeting, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the members of the bureau of the Meeting, who are known to the notary by their surname, first name, civil status and residence, they signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-et-unième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Danielle KOLBACH, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Fair Partners S.à r.l. S.C.A., une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 135.513 (la «Société» - l'«Assemblée»), constituée suivant acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 19 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 412 du 18 février 2008, page 19730. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 30 décembre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 579 du 5 mars 2014, page 27753.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Mme Anaïs DEYGLUN, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert (la «Présidente»). La Présidente désigne Mme Barbara SCHMITT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, comme secrétaire de l'Assemblée. L'Assemblée désigne Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Redange/Attert, comme scrutateur.

Le bureau de l'Assemblée ainsi constitué, la Présidente expose que les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions détenu par chacun d'entre eux ont été mentionnés sur une liste de présence (la «Liste de Présence») signée par les actionnaires présents et les mandataires de ceux représentés.

La Présidente expose ensuite et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. que les actionnaires ont renoncés aux avis et formalités de convocation et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'Assemblée au préalable;

II. qu'il résulte de la Liste de Présence que les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée, en vertu de procurations, et que la présente Assemblée est en conséquence régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur son ordre du jour connu des actionnaires; et

III. que l'ordre du jour de la présente Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

a. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de seize mille six cent trente-et-un Euros (EUR 16.631,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre vingt mille Euros (EUR 180.000,-), à un montant de cent quatre-vingt-seize mille six cent trente-et-un Euros (EUR 196.631,-), par l'émission de seize mille six cent trente-et-une (16.631) actions de classe B, ayant une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune (les «Actions de Classe B»), ayant les mêmes droits et caractéristiques que les Actions de Classe B existantes (les «Nouvelles Actions de Classe B»), ensemble avec une prime d'émission;

Souscription des Nouvelles Actions de Classe B par Fair Sponsors S.À R.L., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 121 Avenue de la Faïencerie, L-1511 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 134.872 («Fair Sponsors»), et libération intégrale de ces Nouvelles Actions de Classe B à valeur nominale, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux cent soixante-et-un millions cinq cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 261.537.299,-), par un apport en nature consistant en une créance détenue par Fair Sponsors contre la Société d'un montant total deux cent soixante-et-un millions cinq cent cinquante-trois mille neuf cent trente Euros (EUR 261.553.930).

b. Modification subséquente de l'Article 5.1 (Capital Social Emis) des statuts de la Société, tels que modifiés (les «Statuts»); et

c. Divers

L'Assemblée, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de seize mille six cent trente-et-un Euros (EUR 16.631,-) pour le porter de son montant actuel de cent quatre vingt mille Euros (EUR 180.000,-), à un montant de cent quatre-vingt-seize mille six cent trente-et-un Euros (EUR 196.631,-), par l'émission de seize mille six cent trente-et-une (16.631) Nouvelles Actions de Classe B, ensemble avec une prime d'émission.

Souscription / Libération

Fair Sponsors, représenté comme mentionné sur la Liste de Présence, déclare souscrire à seize mille six cent trente-et-une (16.631) Actions de Classe B et libérer intégralement ces Nouvelles Actions de Classe B, ensemble avec une prime d'émission totale d'un montant de deux cent soixante-et-un millions cinq cent trente-sept mille deux cent quatre-vingt-dix-neuf Euros (EUR 261.537.299,-), par un apport en nature consistant en une créance détenue par Fair Sponsors contre la Société d'un montant total de deux cent soixante-et-un millions cinq cent cinquante-trois mille neuf cent trente Euros (EUR 261.553.930,-) (l'«Apport»).

La valeur de l'Apport a été revue par PricewaterhouseCoopers, société coopérative, ayant son siège social au 2 rue Gerhard Mercator L-1014 Luxembourg (RCS Luxembourg B 65.477), réviseur d'entreprises agréé. Le rapport du réviseur d'entreprises agréé en date du 21 septembre 2015 (le «Rapport») a été signé par M. Philippe DUREN et conclu de la manière suivante:

«Sur la base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse penser que la valeur globale de l'apport en nature ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission.»

Fair Sponsors, représenté comme mentionné sur la Liste de Présence, déclare qu'il ne subsiste aucune restriction ou limitation au libre transfert de l'Apport et que, le cas échéant, des instructions valables ont été ou seront données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Seconde résolution

Afin de refléter les résolutions adoptées ci-dessus, l'Assemblée DECIDE de modifier l'Article 5.1. (Capital Social Emis) des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

« 5.1. Capital Social Emis.

5.1.1 Le capital social est fixé à EUR 196.631,- (cent quatre-vingt-seize mille six cent trente-et-un Euros) représenté par:

- 200 (deux cents) actions de Gérant Commandité (ci-après définies comme les "actions de commandité" ou les "Actions de Classe A");

- 196.431 (cent quatre-vingt-seize mille quatre cent trente-et-une) actions de Commanditaire (ci-après définies comme les "actions de commanditaire" ou les "Actions de Classe B") (les Actions de Classe A et les Actions de Classe B et toutes autres classes d'actions qui peuvent être émises de temps à autre seront définies comme les "Actions"), d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune.

Les caractéristiques des différentes Classes d'Actions sont exposées dans les présents Statuts.

5.1.2 En supplément au capital social, des comptes de primes peuvent être créés, sur lesquels toute prime payée sur toute action sera transférée. Le montant de la prime d'émission évoquée est à la libre disposition du Gérant Commandité.»

Dont acte, fait et passé à Redange/Attert, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des membres du bureau de l'Assemblée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande des mêmes personnes, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau de l'Assemblée, connus du notaire instrumentaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte authentique.

Signé: A. DEYGLUN, B. SCHMITT, V. PIERRU, D. KOLBACH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils le 24 septembre 2015. Relation: DAC/2015/15861. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): J. THOLL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Redange-sur-Attert, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164594/191.

(150181389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Chessboard S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 155.582.

Extrait des résolutions de l'associé unique du 14 septembre 2015

L'associé unique de Chessboard S.à r.l. (la "Société") a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Marcus Wolsfeld en tant que gérant de catégorie B et la démission de Susanne Muntingavan den Houten en tant que gérant de catégorie A;

et de nommer gérant de catégorie A suivant avec effet au 07/09/2015 et pour une durée indéterminée:

* Jan-Dries Mulder, né le 07 février 1973 à Veendam, Pays-Bas, demeurant professionnellement au Kabelweg 37, 1014 BA Amsterdam, Pays-Bas

Luxembourg, le 24 septembre 2015.

Référence de publication: 2015163631/15.

(150180850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Reginvest UK S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.540,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 194.369.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 2 octobre 2015, que l'associé de la Société, Europa Plus SCA SIF, a transféré les parts suivantes:

- 120 parts sociales de catégorie A, série A1;
- 1 part sociale de catégorie A, série A2;
- 1 part sociale de catégorie A, série A3;
- 1 part sociale de catégorie A, série A4;
- 1 part sociale de catégorie A, série A5; et
- 1 part sociale de catégorie A, série A6

qu'il détenait dans la Société à:

- Monsieur David PRALONG.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Europa Plus SCA SIF	11.760 parts sociales de catégorie A, série A1
	98 parts sociales de catégorie A, série A2
	98 parts sociales de catégorie A, série A3
	98 parts sociales de catégorie A, série A4
	98 parts sociales de catégorie A, série A5
	98 parts sociales de catégorie A, série A6
Monsieur David PRALONG	240 parts sociales de catégorie A, série A1
	2 parts sociales de catégorie A, série A2
	2 parts sociales de catégorie A, série A3
	2 parts sociales de catégorie A, série A4
	2 parts sociales de catégorie A, série A5
	2 parts sociales de catégorie A, série A6
	10 parts sociales de catégorie B, série B1
	10 parts sociales de catégorie B, série B2
	10 parts sociales de catégorie B, série B3
	10 parts sociales de catégorie B, série B4

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

REGINVEST UK S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015164982/39.

(150180947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Chilled Foods S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 138.852.

EXTRAIT

En date du 5 octobre 2015, les actionnaires de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

- Jean-Marc McLean est révoqué en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 31 juillet 2015;
- Alexandra Lipinski-Hauck est révoquée en tant qu'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet au 17 août 2015;
- Christian Schwab, née à Duisburg, Allemagne, le 11 janvier 1971, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 31 juillet 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.
- Peter Lundin, née à Kalmar, Suède, le 10 septembre 1976, avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouvel administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 17 août 2015 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2020.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163632/20.

(150180250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

**Bofin S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Bofin S.A.).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 46.030.

L'an deux mille quinze, le vingt-six mai.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme BOFIN S.A., ayant son siège social au 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire alors de résidence à Mersch (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 décembre 1993, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 86 du 9 mars 1994 et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 46.030. La dernière modification a été effectuée par acte de Maître Paul DECKER, notaire alors de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 6 mars 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2356 du 3 décembre 2009.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Laura MAIS, employée privée, demeurant professionnellement au 55-57, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutatrice Madame Laura MAIS, prénommée.

Le président déclare:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence établie et certifiée exacte par les membres du bureau que les quatre mille cent (4.100) actions d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit centimes (24,78 EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de cent un mille six cent trente-six euros et trente-quatre cents (101.636,34 EUR) sont dûment représentées et, qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour ci-après reproduit dont les actionnaires déclarent avoir eu connaissance préalable, de sorte qu'il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

Ladite liste de présence restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Modification de la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.
2. Adoption des nouveaux statuts de la société.
3. Révocation des mandats des administrateurs.
4. Révocation du mandat du commissaire aux comptes.
5. Nomination de deux (2) gérants, à savoir Madame Julie BOSONI, épouse CHILLY et Monsieur Thomas BOSONI.
6. Divers.

Après avoir approuvé l'exposé de M. le Président et après avoir vérifié qu'elle était régulièrement constituée, l'assemblée a pris, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la forme juridique de la société de société anonyme en société à responsabilité limitée.

En conséquence l'assemblée décide de changer le nom de la Société en remplaçant son nom actuel de «BOFIN S.A.» par «BOFIN S.à r.l.».

Seconde résolution

L'assemblée décide en conséquence de modifier ses statuts pour leur donner la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société à responsabilité limitée (la «Société»), régie par les présents statuts (les «Statuts») et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur, notamment par les lois modifiées (la «Loi») du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 et du 28 décembre 1992 sur les sociétés à responsabilité limitée.

A tout moment, un associé unique peut s'associer à un ou plusieurs partenaires et, de la même manière, les associés ultérieurs peuvent prendre toutes mesures appropriées pour restaurer le caractère unipersonnel de la Société. Aussi longtemps que la Société demeure avec un seul associé, ce dernier exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

Art. 2. La dénomination de la Société sera BOFIN S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, dans toute société ou entreprise, qu'elles soient luxembourgeoises ou étrangères sous quelque forme que ce soit ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut en particulier acquérir par la souscription, l'achat, l'échange, ou de n'importe quelle autre manière, n'importe quelles actions, parts et/ou autres valeurs de participation, obligations avec ou sans garantie, certificat de dépôts et/ou autres instruments de dette et plus généralement toutes les valeurs. Elle peut de plus acquérir, administrer et vendre un portefeuille de brevets, licences, marques déposées, modèles, savoir-faire et/ou autres droits de propriété industrielle ou intellectuelle de n'importe quelle nature ou origine, que la Société jugera approprié et plus généralement le détenir, le gérer, le développer, le vendre ou en disposer, en tout ou en partie aux conditions que la société jugera appropriées.

La Société peut emprunter sous n'importe quelle forme exceptée par appel public à l'épargne. Elle peut émettre, uniquement par le placement privé, des billets à ordre, des obligations avec ou sans garantie et n'importe quel genre de titres de créances ou de participations. La Société peut prêter des fonds comprenant, sans limitation, les montants reçus de tous ses emprunts et/ou de l'émission de dettes ou actions à ses filiales, à ses sociétés liées et/ou à n'importe quelles autres sociétés et la Société peut également donner des garanties et des nantissements, transférer, grever d'hypothèque ou alors mettre en gage tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et/ou les obligations et engagements de n'importe quelles autres sociétés, et, généralement, pour son propre bénéfice et/ou le bénéfice d'autres sociétés ou personnes, dans chaque cas dans la mesure où ces activités ne sont pas considérées comme des activités régulées par le secteur financier.

La Société peut généralement utiliser tous les techniques et instruments concernant ses investissements pour leur gestion efficace, y compris des techniques et des instruments conçus pour protéger la société contre le risque de crédit, le risque de change, le risque de taux d'intérêt et d'autres risques.

La Société peut réaliser toutes opérations et toutes transactions, en relation directe ou indirecte avec les activités pré-décrites aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil») ou du gérant unique.

Le siège social pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision modificatrice des Statuts. La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales, au Luxembourg et à l'étranger.

Au cas où le Conseil estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le Conseil.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Art. 7. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des associés ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées.

Capital - Parts sociales

Art. 8. Le capital social est fixé à cent un mille six cent trente-six euros et trente-quatre cents (101.636,34 EUR), représenté par quatre mille cent (4.100) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-quatre euros et soixante-dix-huit centimes (24,78 EUR) chacune.

Art. 9. Chaque part sociale confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Aucune cession de parts sociales entre vifs à un tiers non-associé ne peut être effectuée qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant la totalité du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elle.

Art. 11. La Société peut racheter ses propres parts sociales en contrepartie d'un apport en numéraire ou non. Les parts ainsi rachetées, ainsi que toutes parts sociales que la Société aurait reçues, devront être immédiatement annulées dès qu'elles sont reçues et possédées par la Société.

Tout rachat devra être autorisé par une résolution de l'assemblée générale extraordinaire des associés, adoptée à la majorité des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social de la Société.

Si le prix de rachat des parts excède la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne pourra être décidé que si la Société dispose des sommes distribuables suffisantes, telles que définies par l'article 72-1 de la Loi, eu égard au surplus du prix de rachat.

Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution à la majorité des associés.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) a(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs gérants ou à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y en a) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les réunions du conseil de gérance se tiendront valablement si la majorité des gérants sont présents ou représentés.

Dans ce cas, les résolutions du conseil de gérance sont adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée si chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les membres du Conseil de Gérance participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via téléphone ou la vidéo.

Les pouvoirs et rémunérations des Gérants éventuellement nommés postérieurement en sus ou en remplacement des premiers Gérants seront déterminés dans l'acte de nomination.

Art. 13. Un Gérant ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

La Société indemnifiera tout Gérant et leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous frais, dommages, coûts et indemnités raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de gérants, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et que de ce fait ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite pour les cas où ils auraient été déclarés coupables pour négligence grave ou pour avoir manqué à leurs devoirs envers la Société; en cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les matières couvertes par l'arrangement transactionnel et dans le cas où la Société serait informée par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'aura pas manqué à ses devoirs envers la Société. Le droit à indemnisation qui précède n'exclut pas pour les personnes susnommées d'autres droits auxquels elles pourraient prétendre.

Art. 14. Les décisions des gérants sont prises en réunions du conseil de gérance.

Chaque Gérant peut prendre part aux réunions du Conseil en désignant par écrit ou par télécopie, câble, télégramme ou télex un autre Gérant pour le représenter.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les Gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil.

Dans ces cas, les résolutions ou décisions à prendre seront expressément prises, soit formulées par écrit par voie circulaire, par courrier ordinaire, électronique ou télécopie, soit par téléphone, téléconférence ou autre moyen de télécommunication.

Décisions des associés

Art. 15. Les décisions des associés sont prises en assemblées générales.

Toutefois, la tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, tant que le nombre des associés est inférieur à vingt-cinq.

Dans ce cas, chaque associé recevra le texte complet de chaque résolution ou décision à prendre, expressément formulées par écrit, transmis par courrier ordinaire, électronique, télécopie ou par tout autre moyen approprié de télécommunication/électronique. Chaque associé émettra son vote par écrit

Art. 16. Les résolutions ne sont valablement adoptées que pour autant qu'elles soient prises par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Si ce quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera immédiatement convoquée par lettre recommandée.

Lors de cette deuxième assemblée, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés votant quelle que soit la portion du capital représenté.

Toutefois, les décisions ayant pour objet une modification des Statuts ne pourront être prises qu'à la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Toute assemblée se tiendra à Luxembourg ou à tout autre endroit que la gérance déterminera.

Tout associé peut se faire représenter à l'assemblée générale, en désignant, par écrit ou fax, câble, télégramme, télex ou par tout autre moyen de télécommunication/électronique approprié, une autre personne qui peut ne pas être un associé.

Un associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux Gérants sont prises par l'associé unique.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 17. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 18. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil de gérance établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes actives et passives, avec une annexe contenant en résumé tous ses engagements, ainsi que les dettes des Gérants et associés envers la société.

Au même moment le Conseil préparera un compte de profits et pertes qui sera soumis à l'assemblée ensemble avec le bilan.

Art. 19. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire, du bilan et du compte de profits et pertes.

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social, mais devront être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net est distribué entre les associés (au pro rata de leur participation respective au capital de la Société) à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Néanmoins, les associés peuvent, à la majorité prévue par la loi, décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes aux conditions suivantes:

- (i) sur base d'un état comptable préparé par le Gérant ou, en cas de pluralité de gérants, par le Conseil de gérance;
- (ii) il ressort de cet état comptable que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire;
- (iii) la décision de payer des acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou par les associés, le cas échéant; et
- (iv) une assurance suffisante a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

Dissolution - Liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des associés qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux associés au pro rata de leur participation dans le capital de la Société à moins qu'un accord entre les associés n'en dispose autrement.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Loi applicable

Art. 22. Les lois mentionnées à l'article 1^{er}, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les Statuts.

Répartition des parts sociales

Suite à la transformation de la forme juridique de la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée les quatre mille cent (4.100) parts sociales sont détenues comme suit:

1) Madame Julie BOSONI, épouse CHILLY	2.050 parts sociales; et
2) Monsieur Thomas BOSONI	2.050 parts sociales.
TOTAL:	4.100 parts sociales

Troisième résolution

L'Assemblée décide de révoquer les mandats des administrateurs actuels de la Société ainsi que le mandat de l'administrateur délégué.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de révoquer le mandat du commissaire aux comptes de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer deux (2) gérants au conseil de gérance de la société, pour une durée indéterminée, à savoir:

- Madame Julie BOSONI, épouse CHILLY, née le 15 juillet 1975 à Neuilly Sur Seine (France), demeurant au 468, avenue Molière, B-1050 Bruxelles; et

- Monsieur Thomas BOSONI, né le 29 février 1972 à Neuilly sur Seine (France), demeurant au 6, rue Théodule Ribot, F-75017 Paris.

En application des dispositions statutaires, la société sera valablement engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présents, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille neuf cents euros (1.900.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: L. Mais, C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 03 juin 2015. 2LAC/2015/12181. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164444/250.

(150181479) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Congra Software S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 162.896.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163637/9.

(150180760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Chez Manu, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3813 Schiffflange, 33-39, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 177.271.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille quinze, le vingt-deux septembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur João Manuel DO CARMO FREITAS, restaurateur, né à Amnéville (F), le 21 juillet 1976, demeurant à L-8190 Kopstal, 1A, rue Schmitz.

Lequel comparant déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1.- Que la société à responsabilité limitée «CHEZ MANU», avec siège social à L-3813 Schiffflange, 33-39, rue Basse, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B177271, (ci-après dénommée la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 23 avril 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1611 du 5 juillet 2013. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

2.- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

3.- Que le comparant est seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

4.- Que le comparant, agissant comme associée unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

5.- Que le comparant se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

6.- Que le comparant déclare de manière irrévocable reprendre tout le passif présent et futur de la société dissoute.

7.- Que le comparant déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué à la section 6.

8.- Que le comparant déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres titres seront annulés.

9.- Que décharge est donnée au gérant de la Société.

10.- Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins à L-3813 Schiffflange, 33-39, rue Basse.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société à raison de cet acte, est dès lors évalué à mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Manuel DO CARMO FREITAS, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 24 septembre 2015. Relation GAC/2015/8124. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Claire PIERRET.

Référence de publication: 2015164497/45.

(150181067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Café Ribeiro Mertzig s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9168 Mertzig, 24, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 107.963.

—
En date du 18-09-2015,

Monsieur Mario José FERNANDES DOS SANTOS PINHEIRO demeurant à 7, Rue de la Grotte, L-8612 Pratz, cède 245 parts sociales à Madame Elisabeth Maria MARTINS MARCELINO RIBEIRO demeurant à 26A, Rue Principale, L-9168 Mertzig.

Signature

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015163642/13.

(150180391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Gracewell Investment N°3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 160.439.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 1^{er} septembre 2015

En date du 1^{er} septembre 2015, l'associé unique de la Société a pris les résolutions suivantes:

- d'accepter la démission de Monsieur Jeffrey H. MILLER de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015;
- de nommer Monsieur Christian SWEETSER, né le 7 juillet 1979 à Harlingen, Texas, États-Unis d'Amérique, ayant l'adresse suivante: 4500, Dorr Street, 43615-4040 Toledo, Ohio, États-Unis d'Amérique, en tant que nouveau gérant de catégorie A de la Société avec effet au 2 septembre 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Christian SWEETSER, gérant de catégorie A
- Monsieur Thomas Gordon WELLNER, gérant de catégorie A
- Madame Marie-Anne VAN DEN BERG, gérant de catégorie B
- Monsieur Andrew HUDSON, gérant de catégorie B
- Monsieur Tony WHITEMAN, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Gracewell Investment N°3 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015163797/25.

(150180631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Capitol Inquiry Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2555 Luxembourg, 14, rue de Strassen.

R.C.S. Luxembourg B 144.315.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 30 septembre 2015

En date du 30 septembre 2015, l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, au 14, rue de Strassen, L-2555 Luxembourg, et ce, avec effet immédiat.
- de révoquer, avec effet au 19 juin 2014, Monsieur Francesco ZITO de son poste d'administrateur unique.
- de nommer en qualité d'administrateur unique, rétroactivement à la date du 19 juin 2014, en remplacement de l'administrateur unique révoqué, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2020, Monsieur Vincent MARTET, né le 23 mars 1955 à Châteauneuf-sur-Cher (France), demeurant au 12, chemin de Coulet, CH-1162 Saint-Prex, Suisse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015163648/17.

(150180784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

**Shield Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. H&F Project Luxco 1 S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1327 Luxembourg, 4, rue Charles VI.

R.C.S. Luxembourg B 185.670.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eight day of the month of September.

Before Maître Cosita Delvaux, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Shield (Parallel), L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at 190, Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Cayman Islands and registered with the Registrar of companies in the Cayman Islands (the "Sole Shareholder"),

represented by Me Namik Ramic, maître en droit, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated 28 September 2015, which shall be registered together with the present deed,

being the sole shareholder and holding all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in "H&F Project Luxco 1 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée having its registered office at 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, incorporated on 7th March 2014 by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 31 May 2014 number 1398 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés in Luxembourg under number B185670 (the "Company").

The articles of incorporation of the Company have never been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder holds all the one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in issue in the Company, so decisions can validly be taken on the items of agenda set out below.

(B) The agenda is as follows:

- Change of denomination of the Company to "Shield Luxco 1 S.à r.l." and consequential amendment of article 1 of the articles of incorporation of the Company;

Thereafter the following resolution was passed:

Sole resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company into "Shield Luxco 1 S.à r.l." and to consequently amend article 1 of the articles of incorporation of the Company so as to read as follows:

" Art. 1. Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Shield Luxco 1 S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing party and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation."

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company are estimated at EUR 1,700.-.

There being no further item on the agenda the decision was closed.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-huitième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Cosita Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Shield (Parallel), L.P., une société de droit des Iles Caïmans, ayant son siège social à Intertrust Corporate Services (Cayman) Limited, 190 Elgin Avenue, George Town, Grand Cayman KY1-9005, Iles Caïmans, (l'«Associé Unique»),

représentée par Me Namik Ramic, maître en droit, demeurant à Luxembourg en vertu d'une procuration datée du 28 septembre 2015, laquelle sera enregistrée avec le présent acte.

étant l'associé unique et détenant la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans «H&F Project Luxco 1 S.à r.l.», une société à responsabilité limitée dont le siège social se situe au 4, rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, constituée le 7 mars 2014 par acte du Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2014 numéro 1398 et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 185670 (la «Société»).

Les statuts de la Société n'ont jamais été modifiés depuis la constitution de la Société.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

(A) L'Associé Unique détient la totalité des un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales émises dans la Société, de sorte que des décisions peuvent être valablement prises sur les points portés à l'ordre du jour énoncé ci-dessous.

(B) L'ordre du jour est le suivant:

- Changement de la dénomination de la Société en «Shield Luxco 1 S.à r.l.» et modification subséquente de l'article 1 des statuts de la Société;

À la suite de quoi, la résolution suivante a été adoptée:

Résolution unique

L'Associé Unique a décidé de changer le nom de la Société en "Shield Luxco 1 S.à r.l." et de modifier en conséquence l'article 1 des statuts de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il est formé par la partie comparante et toutes les personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Shield Luxco 1 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.»

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société, sont estimés à EUR 1.700,-.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la décision a été clôturée.

En foi de quoi, Nous, notaire soussigné, avons apposé notre seing et sceau, à la date indiquée en tête du présent document.

Après lecture du document faite à la personne comparante, qui a requis que l'acte soit rédigé en anglais, ladite personne comparante a signé le présent acte original avec Nous, notaire, ayant une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction en langue française. En cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: N. RAMIC, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 29 septembre 2015. Relation: 1LAC/2015/31103. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 octobre 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015164676/91.

(150181713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

CBM Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

R.C.S. Luxembourg B 78.000.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 2 octobre 2015

L'Assemblée Générale décide de reconduire les mandats d'administrateurs de Monsieur Raymond HENSCHEN, Madame Monique HENSCHEN-HAAS et Madame Bénédicte ROBAYE venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

L'Assemblée Générale décide de reconduire le mandat du commissaire aux comptes FIDUPLAN S.A. venant à échéance lors de cette assemblée générale annuelle jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'année 2020.

Extrait sincère et conforme

CBM INVESTMENT S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015163651/16.

(150180668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Centre de Psychologie Appliquée aux Transports et à leur Sécurité S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3280 Bettembourg, 73, rue Sigefroi.

R.C.S. Luxembourg B 123.393.

Extrait de l'assemblée générale extraordinaire du 24 juillet 2013

L'assemblée générale a pris la résolution suivante:

Madame Stéphanie MAGAR, demeurant 437 rue de Neudorf L-2220 LUXEMBOURG est nommée en qualité d'administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en l'année 2018.

La société est valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs sur trois dont obligatoirement l'administrateur-délégué qui détient un droit de co-signature obligatoire ou par la signature individuelle de l'administrateur-délégué.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Pour le CENTRE DE PSYCHOLOGIE APPLIQUEE AUX TRANSPORTS ET A LEUR SECURITE S.A.

François D'ONGHIA

Référence de publication: 2015163656/18.

(150180057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Elix Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 252.721,00.

Siège social: L-1736 Luxembourg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 164.520.

—
EXTRAIT

Elix Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, gérant unique de la Société, a changé d'adresse, et a, à présent, son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 5 octobre 2015.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2015163703/20.

(150180621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

CNLP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2314 Luxembourg, 2, place de Paris.

R.C.S. Luxembourg B 154.981.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 2 juin 2015

Reconduction des mandats des Administrateurs de Monsieur Reinald Loutsch, Madame Elise Lethuillier et Madame Catherine Roux-Sevelle pour une durée de six ans, ainsi que le Commissaire aux Comptes, HRT Révision S.A, domicilié au 163, rue du Kiem L-8030 Strassen, pour une durée de six ans.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale de 2021

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015163660/16.

(150180377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 51, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 119.582.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 juin 2015 que:

L'assemblée prend note de la démission de Monsieur Jean-Claude DAUVERGNE de son poste d'administrateur, et ce avec effet immédiat.

L'assemblée décide de nommer en remplacement de l'administrateur sortant Monsieur Pascal NAGEL, employé privé, né le 27 janvier 1972, à Neerach ZH (Suisse) demeurant professionnellement au 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg aux fonctions d'administrateur.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015163664/18.

(150180581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Herald Lux Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2530 Gasperich, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 114.434.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des décisions prises par l'Associé unique de la Société en date du 30 septembre 2015 que:

- Les comptes de liquidation, le rapport de liquidation et le rapport du commissaire à la liquidation sont approuvés.
- Les gérants, le liquidateur et le commissaire à la liquidation sont libérés de leurs fonctions.
- La liquidation est clôturée.
- Les livres et documents sociaux de la Société sont conservés au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg pour une durée minimale de cinq (5) ans.
- L'Associé unique donne tous pouvoirs à Mlle Delphine Cauchies ou Mlle Sinead Browne, d'entreprendre toute action, de signer tous les documents et d'effectuer toutes les formalités requises par le Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Référence de publication: 2015163837/20.

(150180815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Crete Invest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 29.717.

Conformément à l'article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, Citco C&T (Luxembourg) S.A. informe de la dénonciation de la convention de domiciliation conclue le 12 décembre 2009 pour une durée indéterminée entre les deux sociétés:

CRETE INVEST S.A., avant son siège social au 20 rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg, RCS B29717 et Citco C&T (Luxembourg) SA ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653, Luxembourg, avec effet immédiat.

Fait à Luxembourg, le 1^{er} octobre 2015.

Severine Canova / Robert Jan Bertina.

Référence de publication: 2015163668/12.

(150180797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

CS Shopping Centre No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 132.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015163672/10.

(150180069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

**Aleph Investments Lux S.A., Société Anonyme de Titrisation,
(anc. Animo Investments Lux S.A.).**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 170.920.

In the year two thousand and fifteen, on the eighteenth day of September.

Before Us, Maître Jean SECKLER, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders (the Shareholders) of Animo Investments Lux S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 170920 (the Company). The Company has been incorporated on August 3rd, 2012 pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published on September 18th, 2012 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2321, page 111385. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time on January 20, 2015 pursuant to a deed of Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published on April 10th, 2014 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 966 page 46332.

The meeting is opened by Mr Max MAYER, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg, being in the chair, who appoints as secretary Mr Henri DA CRUZ, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg. The meeting elects as scrutineer Mrs Christina SCHMIT, employee, residing professionally in Junglinster, 3, route de Luxembourg.

The Shareholders present and/or represented at the Meeting and the number of shares they hold are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the Shareholders present at the Meeting and the proxy holders of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary.

The proxies from the Shareholders represented at the present Meeting will also remain attached to the present minutes and signed by all the parties.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that six hundred thirty-one (631) ordinary shares with a nominal value of one thousand euro (EUR 1,000.-) each, representing the entirety of the voting share capital of the Company of six hundred thirty-one thousand euros (EUR 631,000.-) are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, the Shareholders represented at the Meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the Shareholders present, the proxy holder(s) of the Shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxy to be filed with the registration authorities.

II. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Convening Notices;
2. Change the name of the Company from Animo Investments Lux S.A. to Aleph Investments Lux S.A.;
3. Subsequent amendment to article 1 of the Articles in order to reflect the modification adopted under item 2 above;
4. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken, unanimously, the following resolutions:

First resolution:

The entirety of the corporate share capital of the Company being present or represented at the Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholders present or represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance to the Meeting.

Second resolution:

The Meeting resolves to change the name of the Company from Animo Investments Lux S.A. to Aleph Investments Lux S.A.-

Third resolution:

As a consequence of the foregoing resolution, the Meeting resolves to amend article 1 of the Articles in order to reflect the above changes which shall therefore be read as follows:

“ **Art. 1.** There exists a joint stock company under the name of Aleph Investments Lux S.A., qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg act dated 22 March 2004 relating to securitisation (the Securitisation Act 2004) and which shall be governed by the present articles of incorporation (the Articles) and by current Luxembourg laws, especially the Securitisation Act 2004 and the law of 10 August 1915 on commercial companies (the Law), as amended.”

Costs and expenses:

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euros (1,000.-EUR).

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing parties, who is known to the notary by his/her surname, name, civil status and residence, the said proxy holder of the appearing parties signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le dix-huit septembre.

Par-devant, Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires (les Actionnaires) de Animo Investments Lux S.A, une société anonyme constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 170920 (la Société). La Société a été constituée le 03 août 2012 suivant un acte de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 18 septembre 2012 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2321 page 111385. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois le 20 janvier 2015 suivant un acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié le 10 avril 2015 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 966 page 46332.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Max MAYER, employé, demeurant professionnellement à Junglinster 3, route de Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster 3, route de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Cristiana VALENT, employée, demeurant professionnellement à Junglinster 3, route de Luxembourg.

Les Actionnaires présents et/ou représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence qui restera annexée au présent procès-verbal après avoir été signée par les Actionnaires présents à l'Assemblée et les mandataires des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire.

Les procurations des Actionnaires représentés à la présente Assemblée resteront annexées au présent procès-verbal après avoir été signées par toutes les parties.

Le Bureau ayant été ainsi formé, le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Il ressort d'une liste de présence établie et certifiée par les membres du Bureau que six cents trente et une (631) actions ordinaires ayant une valeur nominale de mille euro (EUR 1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social votant de la Société d'un montant de six cents trente et un mille euro (EUR 631.000,-) sont dûment représentées à cette Assemblée qui est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour, reproduit ci-après, sans convocation préalable, les Actionnaires représentés à l'Assemblée ayant convenu de se réunir après examen de l'ordre du jour.

La liste de présence, signée par tous les Actionnaires présents, le(s) mandataire(s) des Actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire restera annexée au présent acte avec les procurations pour y être enregistrée auprès des autorités de l'enregistrement.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Formalités de convocation;
2. Changement du nom de la Société de Animo Investments Lux S.A. en Aleph Investments Lux S.A.;
3. Modification subséquente de l'article 1. des Statuts afin de refléter la modification apportée au point 2. ci-dessus;
4. Divers.

III. Que l'Assemblée a pris unanimement les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les Actionnaires présents ou représentés se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution:

L'Assemblée décide de changer le nom de la Société de Animo Investments Lux S.A. en Aleph Investments Lux S.A.

Troisième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, l'Assemblée décide de modifier l'article 1 des Statuts afin de refléter les modifications ci-dessus de la façon suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société anonyme sous la dénomination de Aleph Investments Lux S.A. (ci-après la Société), ayant la qualité de société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation (la Loi sur la Titrisation de 2004) et qui sera régie par les présents statuts de la Société (les Statuts) et les lois luxembourgeoises relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par la Loi sur la Titrisation de 2004.»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de mille euros (1,000.-EUR).

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de divergence entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, même date qu'en tête des présentes à Junglinster.

Et après lecture faite au représentant des parties comparantes, connues du notaire soussigné par leurs noms, prénoms usuels, état civil et demeure, ledit représentant des parties comparantes a signé avec le notaire soussigné le présent acte.

Signé: Max MAYER, Henri DA CRUZ, Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 22 septembre 2015. Relation GAC/2015/8032. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Nathalie DIEDERICH.

Référence de publication: 2015164359/140.

(150181083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

C2B Group S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1613 Luxembourg, 49, rue Jean-François Gangler.

R.C.S. Luxembourg B 192.322.

Extrait de résolution prise lors de l'assemblée générale extraordinaire du 21 septembre 2015

L'assemblée générale de la société à responsabilité limitée «C2B Group S.à r.l.» décide de transférer le siège social de son adresse actuelle de L-1311 Luxembourg, 22, Boulevard Marcel Cahen à l'adresse suivante: 49, Rue Jean-François Gangler à L-1613 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 21 septembre 2015.

Pour extrait conforme et sincère

Référence de publication: 2015163673/13.

(150180171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

AEIF (Willow) 02 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 138.408.

In the year two thousand and fifteen, on the thirtieth day of the month of September;

Before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg;

it appeared:

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 137.881, holder of fifteen thousand (15,000) shares of the Company having a par value of one Euro (EUR 1.-) each (the “Sole Shareholder”), hereby represented by Mr Gianmarco Cremonesi, Manager A and Mr Stuart Gray, Manager A.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to document that it is the sole shareholder of AEIF (Willow) 02 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register under number B 138.408 and having a share capital amounting to fifteen thousand Euro (EUR 15.000.-) (the “Company”).

The Company has been incorporated on 12th March 2008 by a deed of Maître Paul DECKER, then notary residing in Luxembourg-Eich, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1352, on 3rd June 2008.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 6th March 2014 by a deed of Maître Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1471, on 6th June 2014.

The Sole Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To approve the interim accounts of the Company.
- 2 To grant discharge to the Managers of the Company.
- 3 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 4 To appoint a liquidator.
- 5 To determine the powers to be granted to the liquidator and the remuneration of such liquidator.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to approve the interim accounts for the period from 1st January 2015 to 30th September 2015 (the “Interim Accounts”).

The Sole Shareholder further acknowledged that the Interim Accounts were prepared for the purpose of the liquidation of the Company.

Second resolution

The Sole Shareholder resolved to grant discharge, on the basis of the Interim Accounts, to the Managers for their mandates as Managers of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation as of the date of this deed.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint as liquidator the following company:

- AEIF LH Sub 04 S.à r.l., a limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of Luxembourg, with registered office at L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, registered with the Trade and Companies Register under number B 135.799 (the “Liquidator”).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved that, in performing its duties, the Liquidator shall have the broadest powers, in particular:

- a) all powers set out in articles 144 and following of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”);
- b) the powers to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without prior authorization of the shareholders of the Company;
- c) the power to waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition;
- d) the power to, in the name and on behalf of the Company and in accordance with the Law, redeem shares issued by the Company;
- e) the power to make, under its own responsibility, advances on the liquidation proceeds to the Sole Shareholder;
- f) the power to, under its own responsibility, grant to one or more proxy holders such part of its powers as it deems fit for the accomplishment of specific transactions; and

g) the power to represent and legally bind the Company in liquidation towards third parties without any limitation by its sole signature for all deeds and acts including those involving any public official or notary public, as well as to represent the Company in court either as a plaintiff or as a defendant.

The Sole Shareholder further resolved to approve the remuneration of the Liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, remunerations and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le trentième jour du mois de septembre,

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg;

A comparu:

AEIF (Willow) 01 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 137.881, détenteur de quinze mille (15,000) parts de la Société ayant une valeur nominale d'un euros (EUR 1) chacune (l'Associé Unique),

ici représentée par Mr Gianmarco Cremonesi, Gérant de catégorie A et Mr Stuart Gray, Gérant de catégorie A.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de AEIF (Willow) 02 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.408 et disposant d'un capital social de quinze mille euros (EUR 15,000) (la Société).

La Société a été constituée par acte de Maître Paul DECKER, alors notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 12 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 3 juin 2008, numéro 1352.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 6 mars 2014 par acte de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 juin 2014, numéro 1471.

L'Associé unique, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement informé des décisions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Approbation des comptes intérimaires de la Société.

2 Décharge des gérants de la Société.

3 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.

4 Nomination d'un liquidateur.

5 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé d'approuver les comptes intérimaires pour la période du 1 janvier 2015 au 30 septembre 2015 (les Comptes Intérimaires).

L'Associé Unique prend acte que les Comptes Intérimaires ont été préparés aux fins de la liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique a décidé, sur base des Comptes Intérimaires, d'accorder de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leurs mandats de gérants de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci à compter de la date des présentes.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer la société suivante en qualité de liquidateur:

- AEIF LH Sub 04 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi au L-1855 Luxembourg, 37a, Avenue J.F. Kennedy, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.799 (le Liquidateur).

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus et plus particulièrement:

a) tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

b) le pouvoir de passer tous les actes et d'effectuer toutes les opérations, y compris celles prévues à l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable des associés de la Société;

c) le pouvoir de renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, d'accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition;

d) le pouvoir de racheter des parts sociales émises par la Société, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la Loi;

e) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de payer des avances sur le boni de liquidation à l'Associé Unique;

f) le pouvoir, sous sa propre responsabilité, de confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers; et

g) le pouvoir de représenter et d'engager la Société en liquidation envers les tiers et sans limitation, sous sa propre signature, dans tous les actes y compris ceux impliquant un représentant officiel ou un notaire ou de représenter la Société en justice en tant que demandeur ou partie défenderesse.

L'Associé Unique a également décidé d'approuver la rémunération du Liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: G. CREMONESI, S. GRAY, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 02 octobre 2015. Relation: DAC/2015/16328. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 06 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164383/149.

(150181303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.

Dalu S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 199.807.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Le siège social de l'associé de la Société, AIM Services S.à r.l., a été transféré avec effet au 1^{er} octobre 2015 au:

- 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Dalu S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015163674/16.

(150180146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Danube JointCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 415.905,28.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 139.926.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société en date du 30 septembre 2015

- Il est pris acte de la démission de Monsieur David Hazzard de son mandat de gérant de catégorie A1 avec effet au 2 octobre 2015;

- Il est pris acte de la démission de Monsieur Andrew Le Gal de son mandat de gérant de catégorie A1 avec effet au 2 octobre 2015;

- Monsieur Gilles Lacour, né le 14 Septembre 1961 à Genève (Suisse), résidant au 121, Route de Choulex, 1244 Choulex, Suisse, est nommé en tant que gérant de catégorie A1, avec effet au 2 octobre 2015, et ce pour une durée illimitée;

- Monsieur Stefano Tittarelli, né le 5 Septembre 1963 à Milan (Italie), résidant au 94, Lerchenbergstrasse, 8703 Erlenbach, Suisse, est nommé en tant que gérant de catégorie A1, avec effet au 2 octobre 2015, et ce pour une durée illimitée.

Référence de publication: 2015163676/17.

(150180546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Guardian Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 47.428.327,16.

Siège social: L-8070 Bertrange, 19, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 23.829.

Par une décision prise en assemblée générale extraordinaire le 8 juillet 2015, l'associé de la Société, FGL Financing S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165655 («FGLF»), a transféré son siège social de Zone Industrielle Wolser, L-3452 Dudelange, Grand-Duché de Luxembourg, au Atrium Business Park, Extimus Building, 19 rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il résulte d'un contrat de cession conclu en date du 28 septembre 2015 entre FGLF et Guardian Industries Distribution Center, Inc., une société de droit de l'Etat du Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 2300 Harmon Road, Auburn Hills, MI 48326 USA, que 4 parts sociales de classe D de la Société ont été transférées par Guardian Industries Distribution Center, Inc. à FGLF, qui est ainsi devenu l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 octobre 2015.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015163815/21.

(150180737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

Deggendorf S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 129.432.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 septembre 2015.

Signature.

Référence de publication: 2015163678/10.

(150180070) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 octobre 2015.

**SMG Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Art of Intelligence S.à r.l.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 172.884.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of September.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Sergei MOSUNOV, company director, residing at Gagarina str. 21, Flat 57, Nizhny Novgorod, 603022, Moscow (Russia),

here represented by Mrs Carine GRUNDHEBER, employee, residing professionally in Luxembourg, (the “Proxy-holder”), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder of the appearing person and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

The appearing person, represented as said before, has declared and requested the officiating notary to state the following:

- That the private limited liability company “Art of Intelligence S.à r.l.”, established and having its registered office in L-2163 Luxembourg, 21, Avenue Monterey, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 172884, (the “Company”), has been incorporated by deed of the officiating notary on November 19, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3085 of December 24, 2012, and that its articles of association (the “Articles”) have been amended on December 7, 2012 pursuant to a deed of the officiating notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 238 of January 31, 2013.

- That the appearing person is the actual sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of the Company;

- That there was an omission in the English version of the 1st new paragraph of article 6 of the Articles amended on December 7, 2012, so that this paragraph has to be read as follows: “The Company's issued corporate capital is fixed at thirteen million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 13,012,500.-) represented by thirteen million and twelve thousand five hundred (13,012,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed.”

- That resolutions have to be taken in relation to the following agenda:

1. Change of the name of the Company into: SMG Capital S.à r.l.;
2. To amend article 4 of the Company's articles of incorporation, in order to reflect the above resolution;
3. Miscellaneous.

- That the appearing person, as actual Sole Shareholder, has taken through his Proxy-holder the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to change the name of the Company from “Art of Intelligence S.à r.l.” into “SMG Capital S.à r.l.”.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolved to amend article 4 of the Articles, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4.** The Company will have the name of “SMG Capital S.à r.l.”.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately nine hundred Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinq septembre.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Sergei MOSUNOV, directeur de société, demeurant à Gagarina str. 21, Flat 57, Nizhny Novgorod, 603022, Moscou (Russie),

ici représenté par Madame Carine GRUNDHEBER, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg, (le "Mandataire"), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré et requis au notaire instrumentant d'acter:

- Que la société à responsabilité limitée "Art of Intelligence S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 21, Avenue Monterey, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 172884, (la "Société"), a été constituée le 19 novembre 2012, suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3085 du 24 décembre 2012, et que ses statuts (les "Statuts") ont été modifiés le 7 décembre 2012 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 238 du 31 janvier 2013.

- Que le comparant est le seul associé actuel (l'"Associé Unique") de la Société;

- Qu'il y a eu une omission dans la version anglaise du nouveau 1^{er} alinéa de l'article 6 des Statuts modifiés le 7 décembre 2012, de sorte que celui-ci doit être lu comme suit: "The Company's issued corporate capital is fixed at thirteen million and twelve thousand five hundred Euros (EUR 13,012,500.-) represented by thirteen million and twelve thousand five hundred (13,012,500) shares having a par value of one Euro (EUR 1.-) each, all fully paid-up and subscribed."

- Que des résolutions doivent être prises en relation avec l'ordre du jour suivant:

1. Changement de la dénomination de la Société en: SMG Capital S.à r.l.;
2. Modification de l'article 4 des statuts de la Société, afin de tenir compte de la résolution susmentionnée;
3. Divers.

- Que le comparant, en tant qu'actuel Associé Unique de la Société a pris, par son mandataire, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de changer le nom de la Société de "Art of Intelligence S.à r.l." en "SMG Capital S.à r.l."

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique a décidé de modifier l'article 4 des Statuts de la Société de sorte qu'il se lira dorénavant comme suit:

" **Art. 4.** La Société aura la dénomination "SMG Capital S.à r.l."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire du comparant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, la présente minute.

Signé: C. GRUNDHEBER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 septembre 2015. 2LAC/2015/21729. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 octobre 2015.

Référence de publication: 2015164364/98.

(150181284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2015.